Un établissement scolaire souhaite faire l’acquisition d’un outil permettant d’organiser plus précisément la répartition de ses ressources humaines d’après les moyens donnés par son rectorat. A chaque établissement scolaire, le rectorat fournit un document contenant le nombres d’heures alloués par formation (appelé « Coût et Structure »), d’après un niveau de classe, un effectif et divers paramètres évolutifs chaque année, tel que du dédoublement de classe par groupe. Ce document est mis en relation avec les moyens humains disponible dans l’établissement, et permettent l’élaboration du « Tableau de Répartition des Moyens » (TRM). Pour définir ses besoins humain, l’établissement épluche chaque référentiel de formation pour identifier le nombre d’heures obligatoire par enseignement, et cela pour chaque type et année de formation. Il est ensuite possible de demander des aménagements spécifiques tel que la répartition d’une classe en groupe pour certains enseignements.

Actuellement, ce document (le TRM) est réalisé avec un tableau excel, modifié à chaque instant dans l’année, dont le suivi est chaque année plus compliqué, tant en provenance de modification du rectorat que des référentiels ou adaptations spécifiques. Puisqu’une bonne proportion des informations ne change pas pendant plusieurs années, il est intéressant de se pencher sur la structuration de ces informations, ainsi que leur représentation (module NFE 114). Voici les informations qui ressortent du premier entretient avec le mandataire.

Les enseignants d’un établissement sont identifiables par un code discipline, un nom, un prénom et un statut définissant un nombre d’heure minimal à exécuter. Certains d’entre eux peuvent avoir des aménagements spécifiques tel qu’être à 50, 80 ou 85%, avoir une décharge pour des heures syndicales, etc.

Le code discipline correspond à un ensemble de matière que l’enseignant peut réaliser, et est mis en relation avec une classe définie par un nombre d’élève, et un nombre d’heure par matière. Ce nombre d’heure matière est définit par le référentiel de la formation, et mis en relation avec le « Coût et structure »), voire modifié d’après différentes adaptations tel que la mise en groupe. La classe est donc sécable par groupe, et chaque groupe peut avoir un enseignant différent (mais toujours avec un code enseignant satisfaisant la matière enseignée).